



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le quatorzième jour de mai deux mille dix-huit, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10260-05-2018 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10261-05-2018 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 a été courriellé à chacun des maires le 11 mai dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 9 avril 2018 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10262-05-2018 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 6 avril au 11 mai 2018:

Paiements : 12 298,01 \$

Factures : 0,00 \$

TOTAL : 12 298,01 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait part des correspondances suivantes au cahier de suivi :

- a) Lettre adressée au président-directeur général de la SÉPAQ, M. John MacKay, ayant pour objet *Participation de la Sépaq à l'élaboration d'une solution permanente du financement des interventions d'urgence dans les Chic-Chocs*, datée du 12 avril 2018 et signée par le préfet, M. Allen Cormier de la MRC de La Haute-Gaspésie.
- b) Avis de projet *Programme 2018 de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette*, daté du 1^{er} mai 2018, de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS TNO AU 31 MAI 2018

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats TNO au 31 mai 2018* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10263-05-2018 TNO

FAIR, volet 4, approbation du projet

CONSIDÉRANT le projet présenté dans le cadre du *Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, volet 4, du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, de 18 571,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le FAIR, volet 4, vise le développement économique et touristique de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le but de favoriser la création d'emplois et de richesse ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation n'a pas confirmé, jusqu'à ce jour, le montant accordé dans le cadre de ce programme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. approuve le projet relatif à l'aménagement et l'entretien de la salle des loisirs de Cap-Seize et du camping du lac Neuf dans le secteur de Cap-Seize présenté dans le cadre du FAIR, volet 4, au coût total de 18 571,00 \$;
2. autorise M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer la demande d'aide financière pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10264-05-2018 TNO

Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, désignation d'un enchérisseur

CONSIDÉRANT QUE des immeubles situés sur les territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, la MRC peut enchérir et acquérir ces immeubles situés sur son territoire par l'entreprise du maire ou d'une autre personne ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. mandate M. Dan Michel Lévesque, inspecteur régional, pour enchérir à la vente des immeubles situés sur les TNO de la MRC pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le 14 juin 2018 ;
2. mandate Mme Nancy Côté, adjointe administrative, comme substitue à M. Lévesque;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE FERMETURE DE CHEMINS, PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE

Dépôt du courriel de Mme Aline Rohrbacher, stagiaire en conservation du Parc national de la Gaspésie, ayant pour objet *Avis MRC fermeture chemins PNG*, daté du 18 avril 2018, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, pour information.

Ce projet de fermeture permanente de deux tronçons de chemins situés à l'intérieur du parc, identifiés sur la cartographie jointe, ne contrevient pas à la réglementation applicable dans les territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10265-05-2018 TNO

TECQ 2014-2018, soumissions rejetées - projet *Centre des loisirs de Cap-Seize - 2018*

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10228-04-2018 TNO *TECQ, appel de projet, travaux au centre des loisirs de Cap-Seize, dépendance et patinoire* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a invité, par écrit, des entrepreneurs à soumissionner sur ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées dépassent 100 000 \$, soit :

| Entrepreneur | Montant (sans taxes) | Montant (taxes incluses) |
|----------------------|-------------------------|-----------------------------|
| TRIOC | 97 230,00 \$ | 102 080,00 \$ |
| Entreprise F. Gagnon | 122 463,00 \$ | 128 571,00 \$ |

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres pour un contrat de 100 000 \$ et plus doit apparaître sur le site SÉAO et s'adresser au public;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission dépasse le budget prévu pour ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. rejette les soumissions relatives au projet *Centre des loisirs de Cap-Seize – 2018* ;
2. demande d'apporter des modifications à ce projet et de lancer un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10266-05-2018 TNO

Formation du comité de sélection pour le poste de journalier

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10230-04-2018 TNO titrée *Ouverture de poste de journalier, entretien et aménagement de la salle des loisirs de Cap-Seize et des installations au lac Neuf* ;

CONSIDÉRANT l'article 5.1 de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à la procédure d'embauche d'un employé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. nomme au comité de sélection pour le poste de journalier les personnes suivantes :

M. Allen Cormier, préfet, MRC
M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC
Mme Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
2. nomme M. Ghislain Deschênes, maire de la municipalité de Marsoui, et M. Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre, comme substituts à Mme Gratton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000 \$

Aucun contrat octroyé au mois d'avril 2018 par la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 30 à 19 h 42.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. YVES SOHIER, il est résolu de lever la séance à 19 h 42.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».
